

RÈGLEMENT DU CONCOURS

"Sur la photo"

ARTICLE 1

La Ville de Saint-Jean-de-Braye et l'association "Tu Connais la Nouvelle ?" organisent un concours de nouvelles ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans.

ARTICLE 2

Le thème de ce concours est : "Sur la photo".

ARTICLE 3

Chaque auteur présentera une seule nouvelle originale et inédite. Les lauréats de l'année précédente ne pourront participer au concours.

ARTICLE 4

Les nouvelles ne devront pas dépasser 10 000 caractères maximum (espaces comprises) et obéir aux normes suivantes :

- format 21 x 29,7 cm
- caractère 12
- interligne 1,5
- pages numérotées

ARTICLE 5

Les textes devront comporter un titre et ne pas être signés. Afin de préserver l'anonymat du concours, le titre de la nouvelle ainsi que vos coordonnées seront reportés sur une fiche à télécharger et à imprimer sur notre site www.tuconnaislanouvelle.fr, rubrique "Concours".

ARTICLE 6

Les nouvelles seront envoyées en double exemplaire (imprimées recto-verso et non agrafées) accompagnées de deux enveloppes longues timbrées (tarif : - de 20g) libellées au nom de l'auteur à :

"Tu Connais la Nouvelle ?"
12 rue de la République
45800 Saint-Jean de Braye
Tél. : 02 38 21 93 23
Mail : tuconnaislanouvelle@noos.fr

ARTICLE 7

Les nouvelles seront envoyées avant le 7 janvier 2019 (cachet de la poste faisant foi). Pour le bon fonctionnement des comités de lecture et du jury, il est souhaitable de ne pas envoyer son texte au dernier moment.

ARTICLE 8

Le droit d'inscription est fixé à 10 €. Le chèque à l'ordre de "Tu Connais la Nouvelle ?" devra être joint à l'envoi des textes.

ARTICLE 9

Les résultats seront proclamés à l'occasion de la "Nuit de la Nouvelle" fin mai 2019 à Saint-Jean-de-Braye et seront consultables les jours suivants sur le site internet de l'association : www.tuconnaislanouvelle.fr

ARTICLE 10

Les prix sont :

- 1^{er} prix : 400 €
- 2^{ème} prix : 350 €
- 3^{ème} prix : 225 €

Les nouvelles lauréates seront publiées dans le recueil éponyme aux éditions "Tu Connais la Nouvelle ?".

ARTICLE 11

Le jury, souverain, est composé de représentants de la Ville de Saint-Jean-de-Braye, de l'association "Tu Connais la Nouvelle ?", de professionnels du livre, de personnalités diverses et d'écrivains.

ARTICLE 12

Le jury sera attentif aux critères suivants : originalité, respect de l'orthographe et de la grammaire, adéquation au thème.

ARTICLE 13

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix, en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés.

ARTICLE 14

Les organisateurs du concours se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom, la reproduction de leur photo ainsi que la publication à des fins de promotion ou d'information liées au présent concours.

Article 15

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.